

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## Atelier de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation des parties prenantes sur le Protocole de Cartagena et le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques



### Procès-verbal

Agence nationale d'exécution : OBPE



Sous le financement de l'ONU pour l'Environnement



# Rapport technique

## I. Introduction

Dans le cadre du projet renforcement des capacités pour la participation effective dans le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB), le Burundi a bénéficié d'un financement de la part de l'ONU pour l'Environnement en vue de mettre en œuvre le projet Biosafety Clearing House phase 3 (BCH III). En effet, il est prévu donc trois ateliers nationaux lesquels marqueront en fait la fin du projet BCH III. C'est ainsi que le premier atelier vient de se tenir à Bujumbura en dates du 4 au 5 septembre 2018 au Restaurant Chez André qui a été animé par un Conseiller régional sous la coordination de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) à travers le Point focal national du BCH. Dans cet atelier, il y avait des personnes venues des différents secteurs (Gouvernement, Société civile, ONG, Producteurs, Industries, Importateurs, Police, Organisations Internationale, Média, Chercheurs, Universités etc.).

Cet atelier avait pour objectifs :

1. Définir les rôles et responsabilités pour:

- L' (ou plusieurs) Autorité (s) nationale (s) compétente (s)
- Le Point focal national du BCH

NB : Le PFN du BCH rendra compte de ces rôles et responsabilités sur le Formulaire 1 du SSFA à la clôture du projet.

2. Définir / identifier des procédures et / ou des mécanismes pour tous les fournisseurs d'informations leur permettant de fournir des informations régulièrement au BCH.

## II. Déroulement de l'atelier

### *Jour 1*

#### II.1. Ouverture

Les activités de l'atelier ont été ouvertes par le Directeur Général de l'OBPE qui représentait le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage pris par d'autres activités. L'allocution de circonstance était donc centrée sur les enjeux du Protocole de Cartagena qui constitue le tout premier instrument multilatéral contraignant dans la gestion des Organismes Vivants Modifiés (OVM) et qui facilite juridiquement la précaution et la prévention des risques biotechnologiques sur la santé et l'environnement.



Progressant dans son discours, le Directeur Général a fait noter que le renforcement des capacités est nécessaire pour mieux comprendre les questions de biosécurité et aide les pays parties au Protocole à alimenter le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Bien plus, il a mentionné que le choix des participants à l'atelier a été dicté par les rôles qu'ils sont sensés jouer pour le strict respect des dispositions du Protocole de Cartagena tout en étant légalement obligés à fournir des informations au centre d'échange.

Il a tenu à préciser qu'à la fin de l'atelier, les participants auront compris les enjeux du Protocole et le fonctionnement du BCH tout en espérant qu'au retour des participants dans leurs institutions respectives, ils participeront sans nul à l'alimentation du CEPRB.

Avant de terminer son discours, le Directeur Général de l'OBPE a tenu à adresser des remerciements au PNUE, plus particulièrement à son Conseiller Régional présent à l'atelier et aux participants pour avoir répondu présents témoignant ainsi de leur volonté de collaborer dans la mise en œuvre du Protocole de Cartagena. Le discours intégral sera dans les annexes.

## **II.2.Présentation des participants**

Après l'ouverture solennelle de l'atelier, il a été demandé aux participants de se présenter tout en précisant aussi leurs attentes après les 2 journées de travail. Parmi les attentes exprimées, il y a entre autres :

- L'accès à l'information complète sur les Organismes Génétiquement Modifiés ;
- La maîtrise des enjeux du Protocole de Cartagena et du CEPRB ;
- L'acquisition des connaissances sur les procédures et mécanismes de communication des données à travers le CEPRB ;
- La connaissance des précautions à prendre pour que les espèces sauvages ne soient pas menacées par les OVM ;
- La maîtrise des options à développer pour concilier la production agricole et le respect des normes environnementales ;
- L'augmentation des connaissances sur ce qui est nuisible à la santé humaine et à l'environnement pour prendre des mesures appropriées de protection civile ;
- Etc.

## **II.3.Introduction à l'atelier par le Conseiller Régional**



Après la présentation des participants, le consultant formateur a énoncé les objectifs de l'atelier comme étant la définition des rôles et responsabilités de l'autorité nationale compétente et du Point Focal BCH ainsi que les procédures ou mécanismes de réflexion sur les questions pertinentes relatives au Protocole et au CEPRB. Il a aussi parlé de la méthodologie qui consiste en la présentation, l'étude de cas et la saisie réelle des données. Ensuite il a parlé de l'évaluation et en fin des règles d'usage pour l'atelier.

## **II.4. Test de connaissances des participants**

Après l'introduction à l'atelier, le consultant a d'abord fait une évaluation du niveau de connaissances des participants sur le Protocole et sur le CEPRB. Un questionnaire y relatif a donc été distribué aux participants pour répondre aux différentes questions.

## II.5. Différentes présentations

Le consultant a développé des sujets en rapport avec les points suivant :

- Introduction au Protocole de Cartagena ;
- Introduction au CEPRB
- Recherche de l'information sur le CEPRB
- Introduction à AJAX et HERMES
- Module de formation sur le CEPRB ;



D'une manière générale, le Consultant a longuement parlé du Protocole et du CEPRB et après chaque session, des questions ont été posées pour lesquelles le Consultant a apporté des éclaircissements. Il y en a certaines le Point focal a lui aussi donné des précisions car le Consultant n'avait pas de réponse faute d'informations nationales.

Souvent, le Consultant et le Point focal intervenaient tous pour une même question ou un éclaircissement quelconque



Un représentant de la police de la Protection Civile posant une question



Un professeur de l'Université posant une question

Concernant le CEPRB, les participants ont appris comment rechercher une information à l'aide des études de cas. Pour ce qui est de l'enregistrement des informations, il leur a démontré avec le CEPRB destiné à la formation. Ensuite, il leur a expliqué la procédure et les conditions d'enregistrement des informations dans le vrai CEPRB.

Constatant que certains pays ne sont pas à mesure de créer et maintenir les sites web, des solutions de rechanges existent tels l'enregistrement, le visionnement, le raccordement Ajax Plugin et le raccordement à HERMES ou encore l'usage des Tutoriels.

### *Jour 2*

## II.6. Traitement des thèmes en 4 groupes

Au cours de la deuxième journée, les activités ont débuté par une synthèse des activités de la première journée par les participants eux-mêmes. Ensuite le Consultant a fait le point sur le système des Conseillers

Régionaux du BCH qui consiste dans l'identification des centres ou institutions qui pourraient prendre en charge le renforcement des capacités des utilisateurs autorisés du BCH après la BCH III.

Ensuite, le Consultant et le Point focal national BCH ont réparti les participants en 4 groupes où chacun devrait traiter 4 thèmes qui sont les suivants :

**Thème 1 :** Quelles sont les informations à mettre sur le BCH dans le cas du Burundi en tenant compte les éléments suivants : Qualité, Mise à jour, Quantité.

**Thème 2 :**

1. Examiner les responsabilités officielles de l'ANC et du PFN du CEPRB, y compris les responsabilités relatives à l'information à soumettre au BCH,

2. Identifier les insuffisances dans les responsabilités officielles de l'ANC et du PFN du CEPRB qui peuvent empêcher le bon fonctionnement du CEPRB national.

**Thème 3 :** Identifier les procédures/ mécanismes devant jouer un rôle majeur dans l'établissement et la coordination d'un «*CONSENSUS*» national pour le flux d'informations vers le BCH y compris l'identification éventuelle des Utilisateurs Nationaux Autorisés (fournisseurs d'informations) dans le cas du Burundi.

**Thème 4 :** Identifier les institutions (« centres d'excellence ») qui pourraient prendre en charge le renforcement des capacités du BCH au-delà du Projet BCH III au niveau : 1 National, 2 Régional et 3. Mondial.

Pour chaque groupe il fallait se choisir un président qui coordonne les débats et un rapporteur qui présentera les résultats des débats. Ces travaux se sont déroulés tout l'avant-midi.

### Figures montrant les participants en groupes



Entre les travaux en groupes et la restitution des résultats, les participants ont pris une pause au cours de laquelle on a pris une photo de groupe.

## II.7. Restitution des résultats des groupes

Après le déjeuner, tous les groupes ont présenté en plénière les résultats de leurs travaux groupes par groupe.



En analysant toutes les informations des travaux de groupe, on a essayé de regrouper les informations selon les thèmes et le condensé se présente comme suit :

N°	Thème	Résultats
1	Quelles sont les informations à mettre sur le BCH dans le cas du Burundi en tenant compte les éléments suivants : qualité, mise à jour, quantité.	<ul style="list-style-type: none"><li>-Les personnes de contact exigées par le Protocole</li><li>-Besoins et priorités en matière de renforcement des capacités</li><li>-Décision de pays ou autre communication</li><li>-Loi, réglementation ou directive spécifiques aux OVM</li></ul>

2	<p>1. Examiner les responsabilités officielles <b>de l'ANC et du PFN du CEPRB</b>, y compris les responsabilités relatives à l'information à soumettre au BCH,</p> <p>2. Identifier les insuffisances dans les responsabilités officielles de l'ANC et du PFN du CEPRB qui peuvent empêcher le bon fonctionnement du CEPRB national.</p>	<p><b>1. ANC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des lois régissant les OVM</li> <li>-S'acquitter des fonctions administratives dans l'application du protocole</li> </ul> <p><b>PFN du BCH :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser activement la publication des informations du Centre d'échange,</li> <li>- Assurer la liaison avec le Secrétariat en ce qui concerne les aspects techniques de la participation nationale aux activités du Centre d'échange,</li> <li>-Faciliter la mise en place d'un réseau de partenaires multisectoriels et interdisciplinaires,</li> </ul> <p><b>2. Lacunes</b></p> <p><b>ANC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence d'un texte officiel national relatif au cahier de charge des correspondants nationaux</li> </ul> <p><b>PFH BCH</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas d'informations suffisantes enregistrées sur le portail ;</li> <li>- Manque de précision pour certaines informations ;</li> <li>-Pas d'utilisateurs nationaux autorisés ;</li> </ul>
3	<p>Identifier les procédures/ mécanismes devant jouer un rôle majeur dans l'établissement et la coordination d'un «<b>CONSENSUS</b>» national pour le flux d'informations vers le BCH y compris l'identification éventuelle des Utilisateurs Nationaux Autorisés (fournisseurs d'informations) dans le cas du Burundi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification des secteurs concernés par les OVM ;</li> <li>-Nommer des utilisateurs nationaux autorisés pour chaque secteur identifié ;</li> <li>-Réunions régulières des points focaux (une réunion par trimestre) ;</li> <li>-Compilation des informations et postage sur le site par le PFN ;</li> <li>-Désigner une personne de contact pour les mesures d'urgence</li> </ul>
4	<p>Identifier les institutions (« centres d'excellence ») qui pourraient prendre en charge le renforcement des capacités du BCH au-delà du Projet BCH III au niveau : 1 National, 2 Régional et 3. Mondial.</p>	<p>a) Nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Université du Burundi</li> <li>-ISABU</li> <li>-BBN</li> </ul> <p>b) Régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-BecA au Kenya (ILRI Hub)</li> </ul>

# Rapport financier

## I. Synthèse

N°	Désignation	Montant en FBU	Equivalent en \$
1	Per diem des participants		
	Frais d'organisation		
	Frais de facilitation		
	Per diem des chauffeurs		
2	Pause-déjeuner		
	Pause-café		
	Eaux minérales		
	Location salle		
3	Matériel		
4	Banderoles		
5	Publireportage		

## II. Pièces justificatives

Fait à Bujumbura, le 12/9/2018

Alphonse FOFO

PFN BCH



## **Annexe 1 : Programme**

### **Mardi 4 septembre 2018 :**

- 8:30 Inscription des participants
- 9:00 Présentation du programme (Organisateur)
- 9:15 Discours (Ministre/SP)
- 9:30 Présentation de l'Atelier, Attentes & Règles de Base
- 9:45 PRE-TEST DE CONNAISSANCES
- 10:00 Pause Café**
- 10:15 Introduction au Protocole de Cartagena
- 10:45 Discussions/Echanges
- 11:15 Introduction au portail central du BCH
- 11:45 Discussions/Echanges
- 12:00 Recherche d'informations dans le BCH
- 12:45 Discussions/Echanges
- 13:00 Pause déjeuner**
- 14:00 Introduction au Centre de gestion du BCH (Flux des enregistrements)
- 14:45 Discussions/Echanges
- 15:00 Introduction à HERMES et AJAX plug-in
- 15 :15 Matériels de Formation sur le BCH
- 15:30 Système des Conseillers Régionaux du BCH
- 15:45 Réunion d'évaluation de la journée
- 16:00 Fin de journée

## **Mercredi 5 septembre 18 :**

Procédures et/ou mécanismes de circulation des informations sur le CEPRB

8:30 RECAP JOUR PRECEDENT

9:00 Travail de Groupe 1: Quelles informations mettre sur le BCH?

10:00 Rapports de groupe

**10:15 Pause Café**

10:30 Travail de Groupe 2: Rôles et responsabilités de(s) Autorités Nationales Compétentes & du Point Focal du BCH

11:15 Rapports de groupe

11:30 Travail de Groupe 3: Procédures / mécanismes pour le flux d'information vers le BCH identification éventuelle des Utilisateurs Nationaux Autorisés (fournisseurs d'information)

12:15 Rapports de groupe

12:30 Travail de Groupe 4:

12:45 Quels centres d'excellence pour prendre en charge le renforcement des capacités du BCH au niveau national, régional ou mondial au-delà du Projet BCH3?

13:15 Rapports de groupe

13:30 Photo de Groupe

**13:45 Pause déjeuner**

14:45 Recommandations

15:00 Lecture des recommandations

15:15 POST-TEST DE CONNAISSANCES

15:30 Evaluation de l'atelier

16:00 Clôture de l'Atelier

## **Annexe 2 : Discours d'ouverture**

**Honorable Parlementaire,  
Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux,  
Mesdames/Messieurs les Directeurs,  
Mesdames/Messieurs les représentants des Organisations Internationales,  
Monsieur le Conseiller Régional du PNUE et Consultant,  
Mesdames/Messieurs les représentants de la société civile,  
Distingués invités,  
Mesdames/Messieurs.**

C'est un honneur et un plaisir d'être parmi vous pour procéder à l'ouverture solennelle de cet atelier de renforcement des capacités, de formation, d'information et de sensibilisation d'abord sur les enjeux du Protocole de Cartagena communément appelé aussi Protocole de biosécurité que le Burundi a bel et bien ratifié, puis sur le fonctionnement et l'importance du Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB) ou Biosafety Clearing House (BCH) en anglais. Je saisis donc cette opportunité pour vous souhaiter tous la bienvenue dans cette belle salle et surtout un excellent séjour à Bujumbura au Consultant avec lequel vous passerez deux journées à travailler ensemble. Le choix de vos institutions que vous représentez ici n'est pas un hasard mais plutôt dicté par le fait que vous avez certainement un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Protocole de Cartagena signé dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et surtout dans l'alimentation du Centre en informations pertinentes. Pour votre information, le Protocole de Cartagena constitue le premier instrument multilatéral contraignant traitant les Organismes Génétiquement Modifiés (OVM) et de sécurité environnementale. Il est pour l'instant le seul socle juridique sur lequel bâtir des normes internationales fondées sur le principe de précaution et de prévention dans ce domaine. Bien plus, le Protocole cherche à concilier les intérêts du commerce international avec les besoins de protection de l'environnement. Quant au BCH, il est établi par le Protocole pour aider les Parties à mettre en œuvre les dispositions du Protocole et à favoriser le partage d'informations et d'expériences sur les OVM.

**Mesdames/Messieurs,  
Distingués invités,**

Le présent atelier s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement durable des capacités pour la participation effective au Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui appui les pays éligibles dont le Burundi afin de s'acquitter de leurs obligations. Il a pour objectif de renforcer les capacités afin de mieux comprendre les questions de biosécurité. Comme avancées déjà réalisées, le Burundi a mis en place un cadre national de biosécurité et un projet de loi sur la biosécurité a été élaboré même si le processus de promulgation ne s'est pas encore accéléré depuis lors.

En effet, les OVM représentent une technologie de génie génétique prometteuse pour le développement agricole, alimentaire, pharmaceutique et même pour autres industries. Cependant, comme toute nouvelle technologie, les OVM présentent aussi des inconvénients, voire même des risques. Selon certains scientifiques, la diffusion de la biotechnologie pourra conduire à un appauvrissement de la diversité génétique, en conférant un même gène à de nombreuses espèces. De surcroît, l'utilisation des OVM soulève certaines inquiétudes quant aux risques potentiels qu'ils peuvent présenter pour la santé d'où le Protocole de Cartagena propose l'évaluation des risques avant leur consommation ou leur introduction dans l'environnement. Evidemment, au Burundi, il est difficile d'établir avec exactitude la situation des OVM faute de capacités tant humaine que technique. Néanmoins, il est nécessaire que les mécanismes prévus dans le cadre de la gestion de ce genre de biodiversité soient connus et maîtrisés.

**Mesdames/Messieurs,  
Distingués invités,**

Avec le concours du Conseiller Régional durant les 2 jours de travail ici, vous allez vous familiariser avec le Protocole de Cartagena qui est un accord représentant une avancée considérable dans le droit international de l'environnement puisqu'il donne une portée opérationnelle aux principes de précaution et de prévention. Il est donc fondamental pour les pays en développement dont la législation en la matière est encore faible : cas du Burundi.

Quant au BCH que vous serez amenés à connaître son fonctionnement, il est le premier et le seul mécanisme d'échange d'informations créé dans le domaine des biotechnologies. Il est donc essentiel à la mise en œuvre réussie du Protocole qui l'a produit car les parties à ce Protocole ont l'obligation légale de fournir certains types d'informations au Centre d'échange dans un délai et des cadres définis surtout que certaines dispositions ne peuvent pas être mises en œuvre sans l'utilisation du Centre d'échange.

Après ces 2 jours de travail, nous souhaiterions que tous les participants aient des connaissances nécessaires sur le Protocole et le Centre d'Echange. Je vous invite donc à suivre avec attention et efficacité la matière vous réservée pour que tout le programme prévu soit achevé dans les délais. De retour dans vos institutions respectives, rassemblez toutes les informations en rapport avec les OVM et envoyez-les au Point Focal du Centre pour enregistrement et publication.

**Mesdames/ Messieurs,  
Distingués invités,**

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans remercier vous tous qui avez accepté notre invitation en dépit de vos multiples occupations. Votre présence ici témoigne de la volonté que vous avez toujours manifestée quand le Ministère organise de ce genre d'activité. Nos remerciements s'adressent également au Conseiller Régional du PNUE, Monsieur Mohamed, qui passera 2 jours avec nous à renforcer nos capacités en vue d'opérationnaliser les deux outils établis dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique.

Nos disons également merci au Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui n'a cessé d'appuyer le Burundi tant financièrement que techniquement pour la mise de certains projets spécialement celui qui nous occupe aujourd'hui (BCH, phase 3) tout en rappelant que le projet BCH (phase 2) a été mis en œuvre au Burundi en 2008.

C'est sur cette note de remerciements et de gratitude exprimés à vous tous ici présents, que je déclare ouverts les travaux de l'atelier de renforcement des capacités, formation, information et sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques.

**Vive le Burundi  
Vive la coopération internationale  
Je vous remercie**

### **Annexe 3 : Discours de clôture**

**Honorable Parlementaire,  
Messieurs les DG ;  
Mesdames/Messieurs les Directeurs ;  
Messieurs les Professeurs d'Université ;  
Monsieur le Conseiller Régional ;  
Mesdames/Messieurs les représentant de la société civile,  
Mesdames/Messieurs ;  
Distingués invités.**

Nous voilà au terme de l'atelier de renforcement des capacités, d'informations et de sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et sur le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CEPRB) qui vient de se clôturer aujourd'hui après 2 journées de travail intense. Nous ne doutons pas du travail abattu et par le Conseiller Régional et par vous-même qui avez suivi ledit atelier ; sur ce, il faudra donc exploiter les capacités et informations reçues pour l'enrichissement et la pérennisation du Centre d'Echange.

Pour rappel, cet atelier a été organisé dans le cadre du projet Renforcement des capacités pour la participation effective dans le Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques financé par les Nations Unies pour l'Environnement (ancien PNUE), notre partenaire technique et financier potentiel pour la mise en œuvre de certaines conventions internationales que le Burundi a ratifiées. Comme le Conseiller régional l'a dit, cet atelier précède deux autres qui restent et qui marqueront la fin dudit projet.

Nous saisissons donc cette occasion pour remercier les Nations Unies pour l'Environnement qui, nous le croyons, continuera à assister le Burundi pour différents projets soumis dans le cadre des Conventions.

Nous remercions aussi le Conseiller Régional pour les services rendus durant les 2 jours de travail au Burundi tout en lui demandant de parler du Burundi et des Burundais comme il les a trouvés. Au nom de vous tous ici présents, nous lui souhaitons bon retour dans son pays natal.

Nous voudrions aussi remercier tous les participants à cet atelier pour avoir répondu à l'invitation au détriment de vos occupations habituelles, ce qui prouve votre engagement que vous attachez à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et plus particulièrement à son Protocole de Cartagena. Nous vous souhaitons aussi bon retour chez vous et dans vos services respectifs.

C'est sur ces mots de remerciement que nous déclarons clos l'atelier de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation sur le Protocole de Cartagena et Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques qui vient de se tenir à Bujumbura du 4 au 5 septembre 2018

**Vive le Burundi  
Vive la coopération internationale  
Merci**

#### Annexe 4: Liste des invités

N°	Nom & prénom	Institution	Provenance	Rôle à l'atelier	Observations
1	Déo Guide Rurema/Représentant	Minagrie	Bujumbura	Facilitateur	Empêché car en mission
2	Ndayiragije Samuel	OBPE	Bujumbura	Facilitateur	Il a représenté le Ministre
3	Nibizi Epimeny	OBPE	Bujumbura	Organisateur	
4	Niyonzima Frédérique	OBPE	Bujumbura	Organisateur	
5	Polisi Alphonse	OBPE	Bujumbura	Organisateur	Empêché car en mission
6	Niyukuri Yvette	OBPE/DAF	Gitega	Organisateur	
7	Masabo Onésphore	OBPE	Bujumbura	Participant	
8	Jule Mukerarugendo	Radio NDERAGAKURA	Bujumbura	Journaliste	
9	Kamangaza Consolate	OBPE	Bujumbura	Participant	
10	Oswald Ntakarutimana	OBPE	Bujumbura	Participant	
11	Pamphile Ndaboroheye	OBPE	Bujumbura	Participant	
12	Jean Claude Bigirimana	ISABU	Bujumbura	Participant	
13	Mbonyintwari Aimable	APRN	Bujumbura	Participant	
14	Irimbere Aline	OBPE	Bujumbura	Participant	
15	Président	ABN	Bujumbura	Participant	
16	Nduwarugira Déo	UB (Fac Science)	Bujumbura	Participant	
17	Muyuku Prosper	MINISANTE	Bujumbura	Participant	Empêché pour travail de terrain
18	Mukundwa Gille	OBPE	Kayanza	Participant	
19	Nzigiyimpa Léonidas	OBPE	Bururi	Participant	
20	Mbonimpa Déo	Education	Bujumbura	Participant	
21	Jovithe Ngendakuriyo	Education	Bujumbura	Participant	
22	Hatungimana Jonathan	FIDA	Bujumbura	Participant	
23	Nahimana Venuste	FAO	Bujumbura	Participant	
24	Kigeme Marie Ange	PNUD	Bujumbura	Participant	
25	Directeur (Sévérin)	CNTA	Bujumbura	Participant	
26	Hakizimana Bernadette	BM	Bujumbura	Participant	
27	Ntashavu Dieudonné	CHM	Bujumbura	Participant	
28	Espérance Mukarugamba	OBPE	Bujumbura	Participant	
29	Bigirimana Joseph	UB	Bujumbura	IRRI	
30	Nitereka Thèrese	OBPE	Gitega	Organisateur	
31	Nsaguye Isidore	Représentant des agriculteurs	Kayanza	Participant	
32	Eliakim Hakizimana	MEAE	Gitega	Participant	
33	Mbonimpa Evariste	OBPE	Gitega	Organisateur	
34	Ahishakiye Jérôme	OBPE	Gitega	Participant	
35	Bizimana Béatrice	Agriculteur	Mutimbuzi	Participant	
36	Directeur	ONCCS	Gitega	Participant	
37	Représentant de l'Assemblée Nationale	AN	Intérieur	Participant	
38	Gahimbare Richard	Représentant des	Bubanza	Participant	

		agriculteurs			
39	Représentant de la Police	Protection civile	Bujumbura	Participant	
40	Ntakarutimana Claudine	DAF	Bujumbura	Participant	
41	Rushemeza Jean	CITES	Gitega	Participant	
42	Ngendakuriyo Jovith	Enseignement supérieur	Bujumbura	Participant	
43	Ndayishimiye Joël	UB	Bujumbura	Participant	
44	Cyriaque Ncutinamagara	OBPE/DAF	Gitega	Organisateur	
45	DG	ISABU	Bujumbura	Participant	
46	Nahayo Dorothée	RTNB	Bujumbura	Participant	
47	Nihangaza Léonce	MEAE cabinet	Bujumbura	Participant	
48	Hakizimana Moise	Agriculteur	Bujumbura rural	Participant	
49	Alphonse Fofu	PF BCH	Bujumbura	Formateur	
50	Mohamed Elyes	PNUE	Bujumbura	Formateur	
51	Nahimana Léonard	Ministère du. Commerce et de l'Industrie	Bujumbura	Participant	
52	Ciza Françoise	OBPE	Bujumbura	Participant	
53	DGMAVA (Gitega)	MEAE cabinet	Bujumbura	Participant	
54	Godeberthe Ndiokubwayo	Cabinet Minagrie	Bujumbura	Participant	
55	DGPAAE (Bujumbura)	MEAE cabinet	Bujumbura	Participant	
56	Mbonabuca Janvier	BEPEPF	Bujumbura	Participant	
57	Ndayizeye Nixon	OBPE	Bujumbura	Participant	
58	Baragwandika Aster	OBPE	Bujumbura	Participant	
59	Hakizimana Claude	Bujumbura	Bujumbura	Participant	
60	Nduwayezu Gérard	OBPE	Gitega	Organisateur	
61	Irakoze Sonia	Etudiante à l'Université de Nzozi	Ngozi	Participant	
62	Bizimana Béatrice	Représentant des agriculteurs	Bubanza	Participant	